



Séance du conseil d'administration du Cnous  
Du 28 novembre 2019

**Délibération CA-2019-11-28-4**

Relative au gel des loyers dans les logements crous

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS**

- **Point additionnel à l'ordre du jour**

Gel des loyers dans les logements crous

- **Informé de l'accord du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,**
- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

**« Article 1**

Le montant des loyers des logements des Crous restera inchangé pour l'année 2020. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30  
Quorum : 10  
Nombre de membres participant à la délibération : 20  
Nombre de procurations : 7  
Abstentions : 0  
**Pour : 27**  
Contre : 0

Fait à Vanves, le 28 novembre 2019

  
**Dominique MARCHAND**

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le  
Délibération publiée sur le site internet du cnous le